DEPARTEMENT DE L'ALLIER

ARRONDISSEMENT DE VICHY

VICHYCOMMUNAUTÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 12 JUIN 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77
Présents : 55
Votants : 69 (dont 14 procurations)

N° 46

OBJET :

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE 2024 POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Acte rendu exécutoire suite à transmission en Préfecture le 13/06/25 et affichage le 17/06/2025
003-200071363-20250613-11518-DE-1-1

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :
M. Frédéric AGUILERA, Président.
Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY, Caroline BARDOT, Joseph KUCHNA, Michèle CHARASSE, François SENNEPIN, Nicole COULANGE, Michel MARIEN, Nathalie CHAMOUX-BOUILLON, Jean-Marc GERMANANGUE, Marilyne MORGAND, Bernard AGUIAR, Charlotte BENOIT, Jean-Claude BRAT, Vice-Présidents.
Mmes et MM. Romain LOPEZ, Monique GIRAUD, Michel LAURENT, Elisabeth BARGE, Alain VENUAT, Patrick SEROR, Sébastien BAUD, Christine MAGNAUD, Franck GONZALES, Thierry WIRTH, Hadrien FAYET, Annie CORNE, Bertrand BAYLAUCQ, Annie DAUPHIN, Jean-Louis LONG, Marie CHATELAIS, Benjamin BAFOIL, François HUGUET, Brice MOLLIER, Jean-François CHAUFFRIAS, Jean-Pierre RAYMOND, Véronique TRIBOULET, Romain DEJEAN, Laurent NODARI, Jean-Michel MEUNIER, Jacques BLETTERY, Sylvain BRUNO, Laure GUERRY, Christine BOUARD, Pierre BONNET, Evelyne VOITELLIER, Pauline TIROT, Henri SARRE, Corinne IBARRA, Linda PELISSIER, Claude MALHURET, Sylvie DUBREUIL, Foudil MEDDAHI, Jean-Pierre SIGAUD, Mahmoud FARWATI, Conseillers Communautaires.
formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :
M. Michel GUICHERD à M. Jean-Pierre RAYMOND - M. Thierry LAPLACE à M. Romain LOPEZ - Mme Marie-José MORIER à M. Benjamin BAFOIL - M. Pierre GERARD à M. Jean-Claude BRAT - M. Christophe DUMONT à Mme Nicole COULANGE - M. Alexis MAYET à M. Brice MOLLIER - M. Yves-Jean BIGNON à Mme Evelyne VOITELLIER - Mme Anne-Sophie RAVACHE à M. Foudil MEDDAHI - M. Jean-Philippe SALAT à Mme Charlotte BENOIT - Mme Valérie LASSALLE à M. Frédéric AGUILERA - M. Patrick BLETHON à Mme Linda PELISSIER - M. Alexis BOUTRY à Mme Sylvie DUBREUIL - Mme Christiane LEPRAT à Mme Corinne IBARRA - M. Edouard AUBERGER à M. Henri SARRE.

Absents excusés :
Mmes et MM. Françoise DUBESSAY, Ariane MILET, Olivier ROYER, Conseillers Communautaires.

Absents :
Mmes et MM. François SZYPULA, Philippe COLAS, Jean-Marc BOUREL, Alexandre GIRAUD, Séverine THOMAS-MOLLON, Conseillers Communautaires.

Secrétaire : Benjamin BAFOIL.

Monsieur le Président,

Vu les Statuts de la Communauté d'Agglomération,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, particulièrement ses articles, L. 1411-13, L.1411-14, L.1413-1, L.2224-5 et D.2224-1 à -5,

Vu le décret n° 2015-1820 du 29 décembre 2015 relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement,

Vu l'arrêté modifié du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et de l'assainissement,

Vu la délibération n°3 A/ du Conseil Communautaire du 2 décembre 2021 approuvant le projet de territoire AGIR 2035,

Vu la délibération n°56 B du 2 décembre 2021 portant adoption des statuts de la régie Assainissement Collectif,

Vu l'avis du conseil d'exploitation de la régie assainissement du 22 mai 2025,

Vu l'examen par la Commission n°5 « travaux, voiries, bâtiments, déchets, assainissement, petits et grands cycles de l'eau » du 26 mai 2025,

Considérant l'obligation réglementaire de présenter au Conseil Communautaire un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif après clôture de l'exercice concerné,

Considérant la présentation de ce rapport faite à la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 04 juin 2025,

Présente le rapport correspondant, pour l'exercice 2024, ainsi que sa synthèse, ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service

Précise que ce document est public et permet d'informer les usagers du service et devra ensuite être présenté pour information avant le 31 décembre 2025 à chacun des Conseils Municipaux des communes membres de Vichy Communauté,

Après examen et délibéré, le Conseil Communautaire :

- prend acte du contenu du rapport ci-joint qui sera mis à disposition du public dans les 15 jours suivant la présente séance,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

…….

Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 12 juin 2025.
Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,
Frédéric AGUILERA

Rapport annuel 2024

sur le prix et la qualité du

service public d'assainissement collectif

VICHYCOMMUNAUTÉ

En application des articles L. 1411-13 et L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, (modifié par LOI n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages- art. 31.) et de l'article L. 131-9 du code de l'environnement.

Régie Assainissement – 9 Place Charles de Gaulle – CS 92956 – 03209 VICHY Cedex – Tél : 04 70 30 58 90
sfea@vichy-communaute.fr www.vichy-communaute.fr

1. Édito

L'épuration des eaux usées, au même titre que la distribution de l'eau potable, fait partie des services parmi les plus essentiels, dont Vichy Communauté a la compétence depuis 2001.

Ce choix extrêmement fort des élus, s'inscrit dans le cadre d'une démarche globale pour la transition de notre territoire, matérialisée par le Schéma directeur d'assainissement dont les conclusions ont été livrées en 2023 pour l'ex-communauté de commune de la Montagne Bourbonnaise et dont l'étude est en cours pour les Communes raccordée à la station d'épuration de Vichy Rhue.

Les conclusions de ces schémas donneront les grandes orientations d'investissement et d'exploitation des systèmes d'assainissement de Vichy communauté.

Joseph KUCHNA

Vice-Président de Vichy Communauté, en charge de l'eau potable, de l'assainissement et du grand cycle de l'eau
Maire de St Yorre

Table des matières

1. Édito 2
2. Présentation générale 7
   2.1. Organisation de la direction assainissement 7
      2.1.1. Localisation des locaux 7
      2.1.2. Les agents de la direction 7
      Vos interlocuteurs privilégiés 7
      2.1.3. Activités générales et missions de la direction assainissement : 9
      2.1.4. Mode de gestion du service public d'assainissement collectif 9
   2.2. Périmètre d'exercice de la compétence 9
      2.2.1. L'assainissement en chiffre 9
      2.2.2. Station d'épuration du territoire 9
3. La collecte 11
   3.1. Population desservie 11
   3.2. Les contrôles de raccordement 12
   3.3. Créations de branchement 13
   3.4. Les effluents industriels 13
4. Les réseaux d'assainissement 14
   4.1. Linéaire de réseau 14
   4.2. Renouvellement de réseau 15
      Chemisage du réseau boulevard Carnot ..... **Erreur ! Signet non défini.**
   4.3. Réparation sur le réseau 15
   4.4. Entretien et curage du réseau 15
      4.4.1. Linéaire de réseau curé 16
      4.4.2. Curage de la rue du Casino (pour information car ne portant pas sur les eaux usées) **Erreur ! Signet non défini.**
   4.5. Les ouvrages de transfert des effluents 17
5. Les stations d'épuration 18
   5.1. Conformité des stations d'épuration 18
      5.1.1. Remarques sur la station d'épuration de Saint-Yorre ..... **Erreur ! Signet non défini.**
      5.1.2. Remarques sur la conformité de la station d'épuration de Vichy Rhue 19
      5.1.3. Retour sur l'arrivée d'effluents industriels imprévus en janvier 2023 ... **Erreur ! Signet non défini.**
      5.1.4. Remarques sur la station d'épuration de Saint-Germain-des-Fossés 21
   5.2. Travaux sur les stations d'épuration 21
      5.2.1. Réhabilitation de la station d'épuration de Gacon à Molles 21
      5.2.2. Reprise de la vanne d'isolement à la station d'épuration de Mariol ..... **Erreur ! Signet non défini.**
      5.2.3. Réparation des filtres à sable à Molles, station d'épuration de Fontenille **Erreur ! Signet non défini.**
      5.2.4. Remboitement des manchons d'une raquette d'aération à Vichy Rhue .. **Erreur ! Signet non défini.**
6. Indicateurs financiers 23
   6.1. Tarification 23
      6.1.1. Les redevances et abonnements 23

6.1.2. Les prestations de contrôle 23
6.2. Dépenses d'investissement 23
6.3. Dépenses de fonctionnement 24
6.4. Recettes 25
6.5. Gestion financière 26
8. Les chiffres clés de 2023 28
8.1. Résumé 28
8.2. Données au niveau de la compétence 28

Préambule

Le RPQS (Rapport sur le Prix et la Qualité de Service) est un document public obligatoire produit tous les ans par chaque service d'assainissement pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.
Ce document est public dès lors qu'il a été validé par l'assemblée délibérante de la collectivité. Il répond à une exigence de transparence interne (le service rend compte annuellement à sa collectivité de tutelle et le président présente ce rapport à son assemblée délibérante) mais également à une exigence de transparence à l'usager, lequel peut le consulter à tous moments au siège de son service.

Le Président de Vichy Communauté présente au conseil communautaire un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif destiné notamment à l'information des usagers.

Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, soit au plus tard le 30 septembre de l'exercice suivant.

Le rapport et l'avis du conseil communautaire sont mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L. 1411-13.

Le Décret n° 95-635 du 6 mai 1995 précise le contenu et les modalités de présentation du rapport a été traduit dans les articles D2224-1 à D2224-5 du CGCT. Complété par le Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 (annexes V et VI des articles D2224-1 à D2224-3 du CGCT) qui introduit les indicateurs de performance des services.
Le rapport annuel est un outil de communication entre les élus, leur assemblée délibérante et les usagers des services d'eau et d'assainissement. Il doit pouvoir être librement consulté au service assainissement et dans les mairies ou sur le site de SISPEA (https://www.services.eaufrance.fr/)

Le président a la responsabilité de la rédaction et de la mise en forme du rapport ainsi que de sa communication.

Le conseil municipal de chaque commune adhérant à la Communauté d'agglomération est destinataire du rapport annuel adopté par l'établissement. Le maire présente au conseil municipal, dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le ou les rapports qu'il aura reçus de Vichy Communauté, soit au plus tard le 31 décembre de l'exercice suivant.

Glossaire

STEP : Station d'Epuration

1 EH : Un Équivalent Habitant est une unité de mesure permettant d'évaluer la capacité d'une station d'épuration. Cette unité de mesure se base sur la quantité de pollution émise par personne et par jour. 1 EH = 60 g de DBO5/jour soit 21,6 kg de DBO5/an.

DBO5 : Demande Biologique en Oxygène sur 5 jours. Elle mesure la quantité d'oxygène consommée en 5 jours à 20°C par les microorganismes vivants présents dans l'eau.

DCO : Demande Chimique en Oxygène. Elle représente quasiment tout ce qui est susceptible de consommer de l'oxygène dans l'eau, par exemple les sels minéraux et les composés organiques. Plus facile et plus rapidement mesurable, avec une meilleure reproductibilité que la voie biologique, la DCO est systématiquement utilisée pour caractériser un effluent.

MES : Matière En Suspension. Les particules fines en suspension dans une eau sont soit d'origine naturelle, en liaison avec les précipitations, soit produites par les rejets urbains et industriels. Leur effet néfaste est la formation de sédiments et d'écran empêchant la bonne pénétration de la lumière, ainsi que le colmatage des branchies des poissons. Les MES peuvent constituer une réserve de pollution dans les sédiments.

NGL : Azote GLobal contenu dans l'eau = formes réduites (NTK) et oxydées de l'azote (azote nitreux et azote nitrique).

NTK : Azote Total Kjeldalh = formes réduites de l'azote qui sont l'azote organique (protéines, acides aminés, urée, hydrazine...) et l'azote ammoniacal.

Siccité : Quantité de solide restant après un chauffage à 105°C pendant vingt-quatre heures. Elle s'exprime généralement en pourcentage pondéral. À l'inverse, on parlera de taux d'humidité.

tMS : Tonne de matières sèches. Mesure des quantités de boues extraites des stations d'épuration qui représente la pollution éliminée pendant le processus d'épuration et qui permet de s'affranchir de la quantité d'eau présente dans ces boues.

2. Présentation générale

2.1. Organisation de la direction assainissement

2.1.1. Localisation des locaux

Siège administratif :
Communauté d'Agglomération Vichy Communauté
9 place Charles de Gaulle – CS 92956
03200 VICHY CEDEX

Pôle collecte et transfert des effluents
10 boulevard Alsace Lorraine – 03 300 CUSSET
(04 70 30 58 90)

Pôle ouvrage
Station d'épuration de Vichy Rhue
5484 H Rue du commandant Aubrey – 03 300 CREUZIER-LE-VIEUX

Pôle étude et projet et direction
10 boulevard Alsace Lorraine – 03 300 CUSSET

2.1.2. Les agents de la direction

Vos interlocuteurs privilégiés
M. Joseph KUCHNA, Vice-président
François LIPONNE, Directeur des régies eau et assainissement
Laurent DESMYTTER, Directeur de l'assainissement
Franck MAUSSANG : Responsable du pôle collecte et transfert des effluents
Marlène LAFORET, Responsable du pôle étude et projets
Audrey BOROWIAK, Responsable du pôle ouvrages

La direction est organisée selon l'organigramme ci-après :

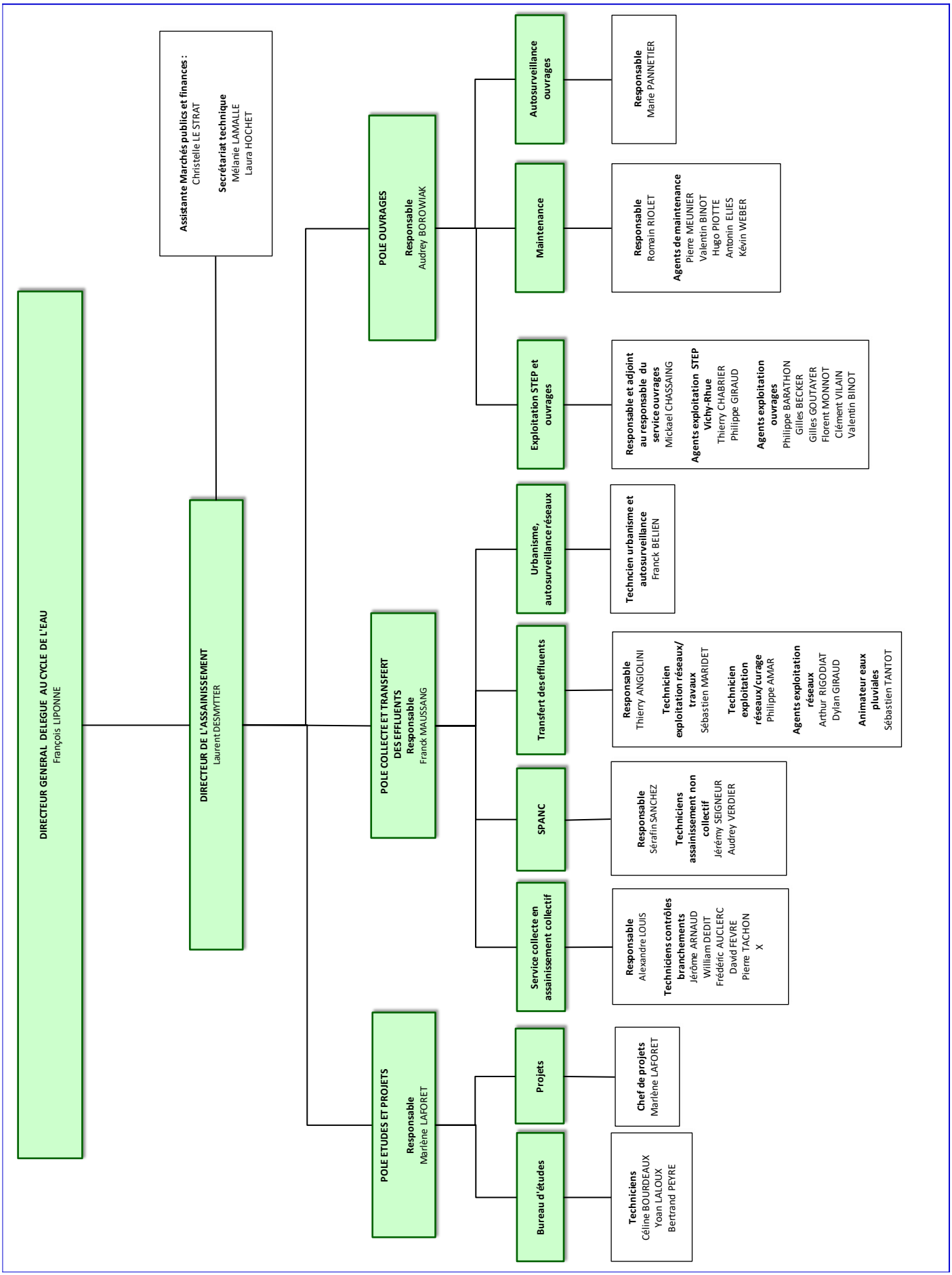

Figure 1 : Organigramme de la direction de l'assainissement

2.1.3. Activités générales et missions de la direction assainissement :

Afin d'assurer l'exploitation de la compétence assainissement, et conformément aux dispositions combinées des articles L1412-1 et L2224-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), Vichy Communauté a créé par délibération en date du 5 décembre 2019, une régie autonome de l'assainissement, pour l'exercice complet de la compétence autorisée soit la collecte, le transport et le traitement des eaux usées ainsi que l'assainissement non collectif.

La direction de l'assainissement de Vichy Communauté est chargée de la collecte, de l'acheminement et du traitement des eaux usées : pour cela, il assure la conception, la réalisation et l'exploitation des réseaux d'assainissement, des stations d'épuration et des postes de relevage de l'ensemble des communes concernées par l'assainissement collectif.

La direction de l'assainissement assure également la maîtrise d'œuvre des travaux d'assainissement (études et suivi des travaux) effectués sur ses communes.

Il en va de même pour la gestion du service et des travaux sur les infrastructures de gestion d'eaux pluviales urbaines qui ont été rétrocédés par les Communes.

Elle se charge aussi de l'instruction des dossiers de mise en place des filières d'assainissement non collectif et de leur contrôle sur les communes ou les quartiers ne possédant pas de système collectif.

2.1.4. Mode de gestion du service public d'assainissement collectif

Vichy Communauté a fait le choix de gérer directement l'assainissement, au moyen d'une régie dotée de l'autonomie financière et munie d'un conseil d'exploitation. Son budget est donc distinct de celui de la collectivité.

2.2. Périmètre d'exercice de la compétence

2.2.1. L'assainissement en chiffre

- Nombre de communes : 39
- Nombre de stations d'épuration (STEP) : 25
- Longueur globale des réseaux d'assainissement : 625 km
- Longueur globale des réseaux d'eaux pluviales (hors unitaire) : 500 km
- Nombre de bassins d'orage : 30
- Nombre de postes de relèvement : 130 répartis sur 28 communes (hors STEP) dont 90 télésurveillés, 140 paniers dégrilleurs non automatisés, 300 pompes de 4m^3/h à 3 600m^3/h

2.2.2. Station d'épuration du territoire

Figure 2 : Localisation des stations d'épuration de Vichy communauté avec leur capacité de traitement en équivalent habitant

3. La collecte

3.1. Population desservie

Commune	Nombre d'abonné 2023	Nombre d'abonné 2024	Evolution
Abrest	1330	1343	
Arfeuilles	223	223	
Arronnes			
Bellerive-sur-Allier	3944	3978	
Billy	301	316	
Bost	32	32	
Brugheas	444	441	
Busset	235	237	
La Chabanne			
La Chapelle			
Charmeil	461	462	
Châtel-Montagne	87	87	
Châtelus	34	34	
Cognat-Lyonne	300	301	
Creuzier-le-Neuf	458	458	
Creuzier-le-Vieux	1399	1410	
Cusset	5158	5194	
Espinasse-Vozelle	335	333	
Ferrières-sur-Sichon	143	147	
La Guillermie			
Hauterive	503	508	
Laprugne			
Lavoine			
Magnet	268	273	
Mariol	343	342	
Le Mayet-de-Montagne	594	596	
Molles	214	211	
Nizerolles			
Saint-Clément	70	70	
Saint-Germain-des-Fossés	1457	1463	
Saint-Nicolas-des-Biefs	60	60	
Saint-Pont	198	201	
Saint-Rémy-en-Rollat	690	691	
Saint-Yorre	1314	1349	
Serbannes	351	352	
Seuillet	153	153	
Vendat	973	973	
Le Vernet	741	743	
Vichy	8983	9045	
	31796	**32026**	

Figure 3 : Population desservie par l'assainissement collectif par commune en nombre d'abonné et estimation du nombre de personne que cela représente

3.2. Les contrôles de raccordement

Les contrôles de raccordement des immeubles lors des ventes et cession sont devenus obligatoires au 1er janvier 2023 par suite d'une décision du Conseil communautaire. Ces contrôles visent à identifier et résoudre les mauvais raccordements sur nos réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales.

Trois types de conclusion sont rendues :

- Conformité
- Non-conformité avec obligation de travaux
- Non-conformité sans obligation de travaux bien que les eaux usées et pluviales soient mélangées avant rejet au réseau lorsque l'immeuble est raccordé à un réseau unitaire.

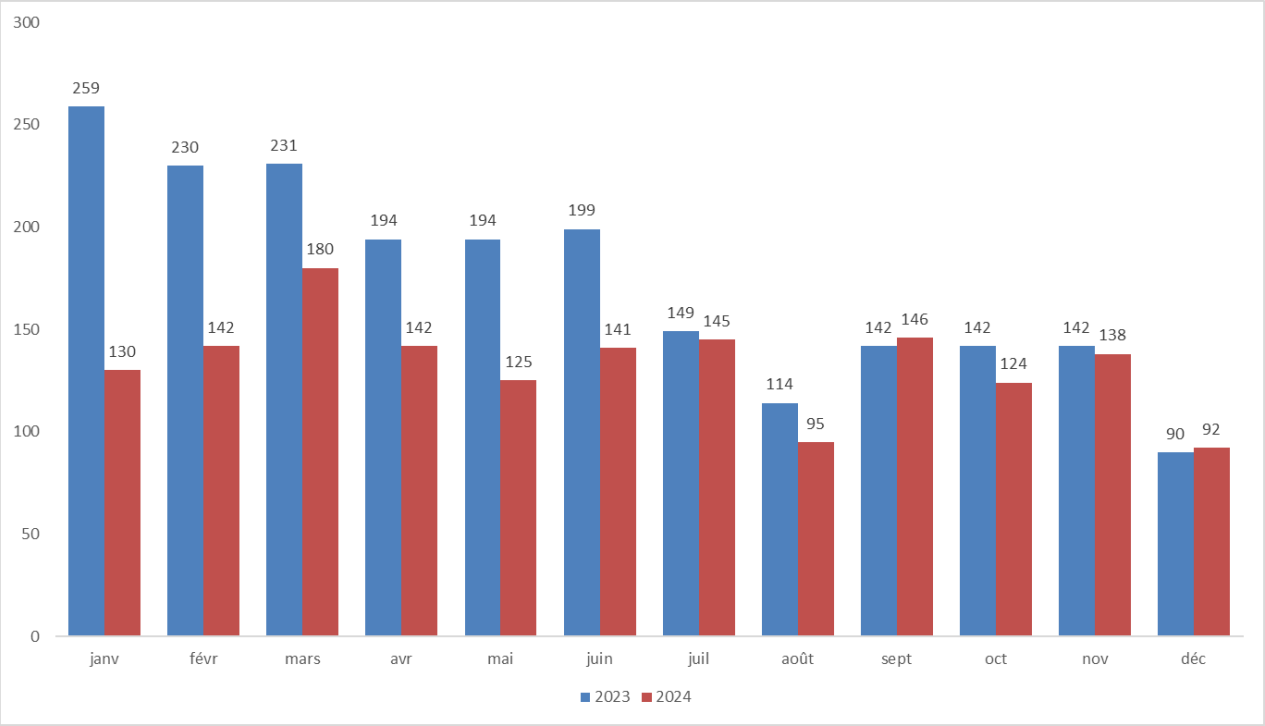

Figure 4 : Evolution du nombre de demande de contrôle de raccordement par mois en 2023 et 2024 pour Vichy communauté

En 2024, le service a effectué 1499 contrôles pour 1567 demandes reçues (certaines demandes peuvent être annulées lorsqu'un contrôle de moins de 10 ans a déjà été effectué). 2039 contrôles avaient été effectués en 2023 suite à la mise en place de l'obligation de contrôle.

Environ 40 % de non-conformités sont prononcées à l'issue des contrôles mais environ la moitié d'entre elle sont sans obligation de travaux car l'immeuble se situe au droit d'un réseau unitaire que le service ne compte pas modifier à court ni moyen terme.

3.3. Créations de branchement

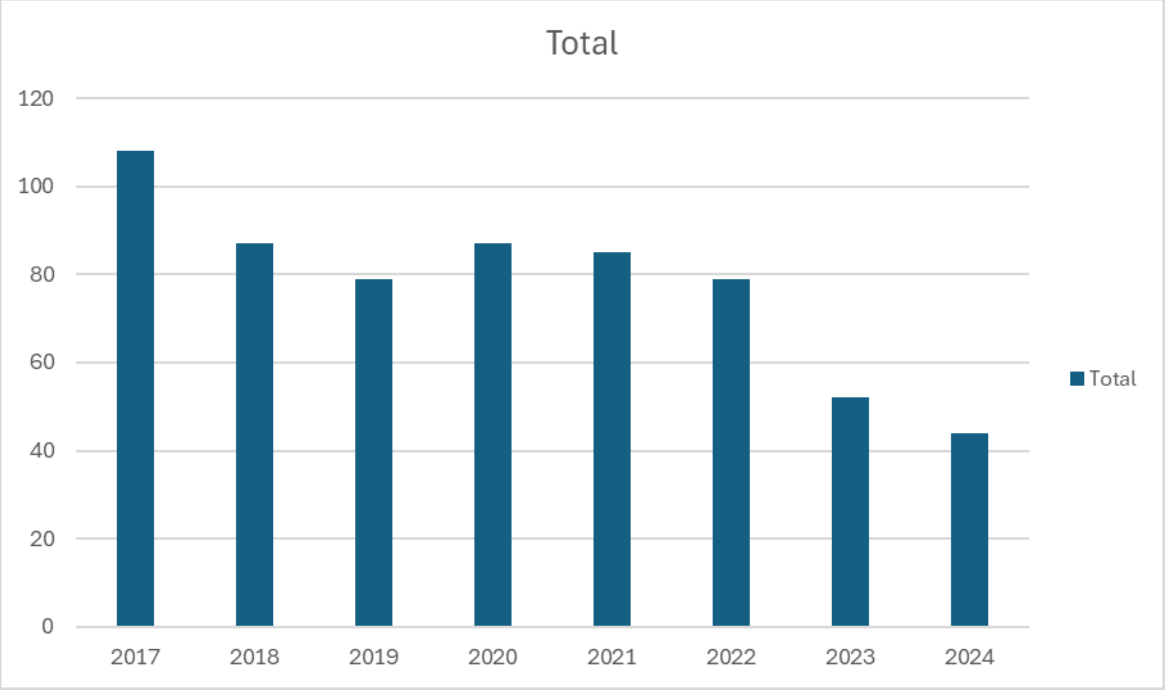

Figure 5 : Nombre de branchement neuf réalisés en assainissement collectif à Vichy communauté

Les demandes de branchements en 2024 concernent principalement les communes de Vichy (12 demandes), Cusset (9 demandes), Saint-Germaine-des-Fossés (5 demandes) et Saint-Yorre (4 demandes).

3.4. Les effluents industriels

La collectivité peut admettre dans ses réseaux d'assainissement les eaux usées issues de l'activité économique. Cette admission doit être autorisée formellement par signature d'une autorisation de rejet par le président de Vichy communauté. Au 31 décembre 2024, seules 10 autorisations de rejet ont été émises.

En 2025, le projet est de redéfinir une stratégie de gestion des autorisations de rejet des eaux usées non domestiques. A cette fin, la direction s'est engagée dans une étude accompagnée par le bureau départemental de la qualité de l'eau. Ce projet, sur 2 ans permettra de refaire le point sur l'ensemble des autorisations à rédiger, de définir un mode de calcul juste pour l'établissement des redevances spécifiques aux industriels et mettre en place un suivi régulier de ces autorisations. Ce travail est en cours début 2025 avec la modification d'un poste de travail, ½ ETP a été affecté à cette mission.

4. Les réseaux d'assainissement

4.1. Linéaire de réseau

Le patrimoine de Vichy communauté comprend près de 610 km de réseau d'assainissement eaux usées et réseau unitaire. Il s'agit donc d'un réseau principalement d'eaux usées strictes à 90 % sachant que 80 % des réseaux unitaires se situent à Vichy et Saint-Germain-des-Fossés.

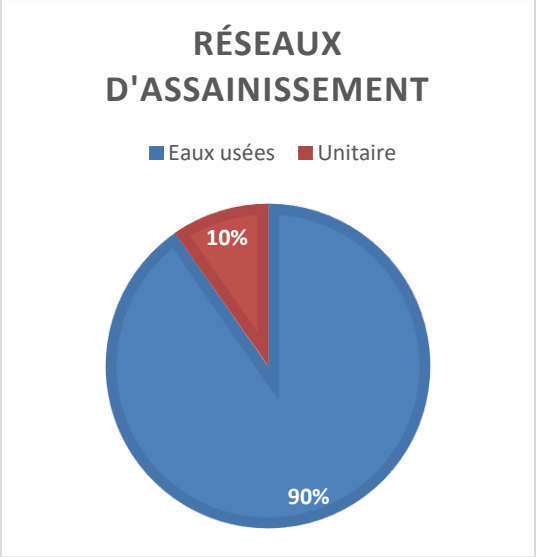

Figure 6 : Répartition du type de réseau d'eaux usées strictes ou unitaires à Vichy communauté

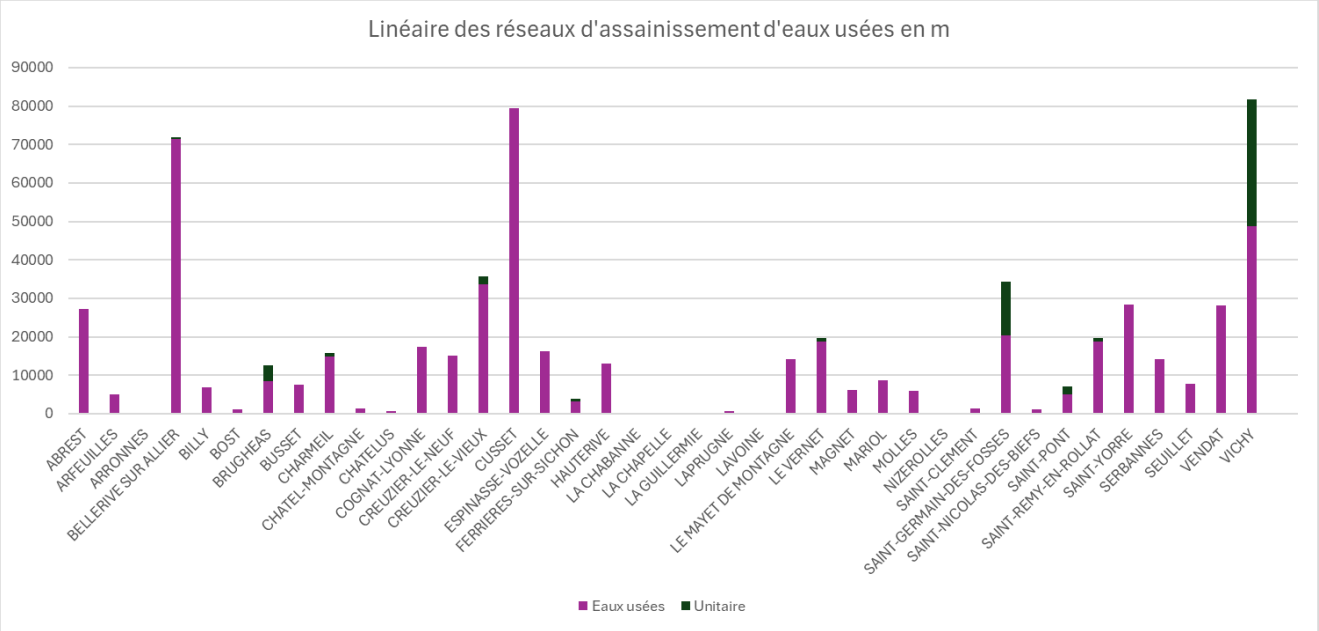

Figure 7 : Linéaire de réseau d'assainissement collectif par commune à Vichy communauté en distinguant la part unitaire et la part de réseau d'eaux usées strictes

Le schéma directeur achevé fin 2023 sur le périmètre de Vichy communauté hors Vichy Rhue a permis de préciser la longueur des réseaux sur les communes concernées. Le schéma directeur en cours sur le périmètre de collecte des effluents de la station d'épuration de Vichy Rhue permettra d'améliorer sensiblement la qualité des informations dont le service dispose.

4.2. Renouvellement de réseau

	2020	2021	2022	2023	2024
KM DE RESEAU RENOUVELE SUR 1 AN	1,1	1,22	0,7	1,04	0,78
KM DE RESEAU RENOUVELE SUR 5 ANS	3,37	4,55	4,02	4,71	4,84
TAUX DE RENOUVELLEMENT ANNUEL	0,18%	0,20%	0,11%	0,17%	0,13%

Tableau 1 : Evolution du taux de renouvellement de réseau à Vichy communauté par année

Au taux de renouvellement moyen actuel, le réseau devra être opérant pendant plus de 650 ans avant d'être renouvelé. L'objectif pour les années à venir est de doubler ce taux de renouvellement.

4.3. Réparation sur le réseau

L'équipe Assainissement intervient au quotidien sur les réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales, pour des problèmes d'écoulement, d'effondrement, d'odeurs, etc. Les interventions de Vichy Communauté se limitent aux réseaux de collecte et à la partie publique des branchements (du collecteur à la boîte de branchement, en limite de propriété).

En 2024, le service a effectué 36 opérations de réparation sur le réseau d'eaux usées pour un montant de 261 416 € HT (de 496 à 28 772 €HT l'opération).

Pour le réseau d'eaux pluviales, 33 opérations de réparation ont eu lieu pour un montant de 439 433 € HT.

4.4. Entretien et curage du réseau

Chaque année, une part des réseaux d'eaux usées et eaux pluviales sont curés, en préventif, dans le cadre de futurs aménagements de voirie, ou en curatif, en cas de débordement. Notre prestataire de service, en 2024, est la Société Sarp Osis, basée à Creuzier-le-Vieux.

4.4.1. Linéaire de réseau curé

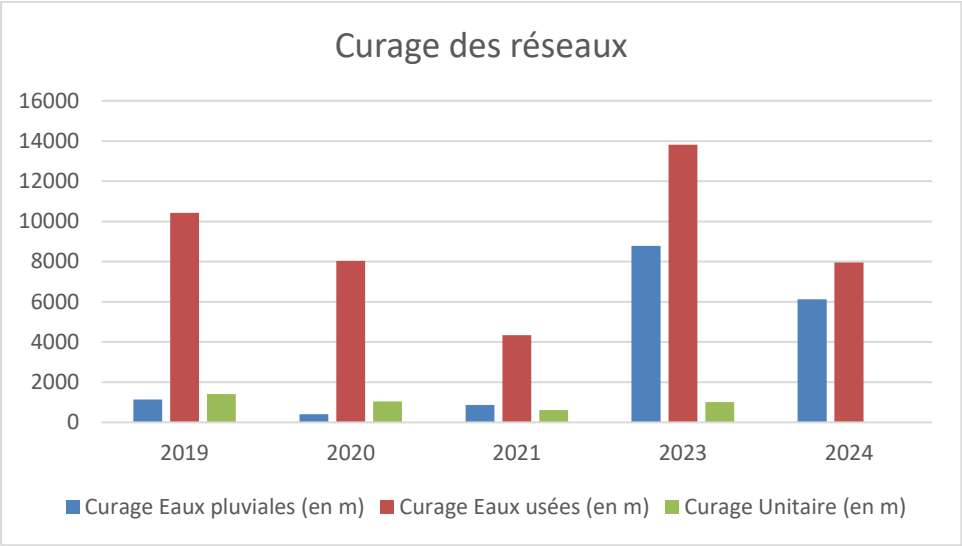

Figure 8 : Linéaire de réseau curé en fonction du type de réseau d'assainissement et par année (année 2022 sans données suite à une absence d'enregistrement due à un arrêt maladie)

En 2024 environ 1,4% des linéaires de réseaux d'eaux usées ont été curés.

En 2024, nous avons ainsi consacré un budget de 88 000€ HT au curage des réseaux d'eaux usées.

4.4.2. Débouchages du réseau

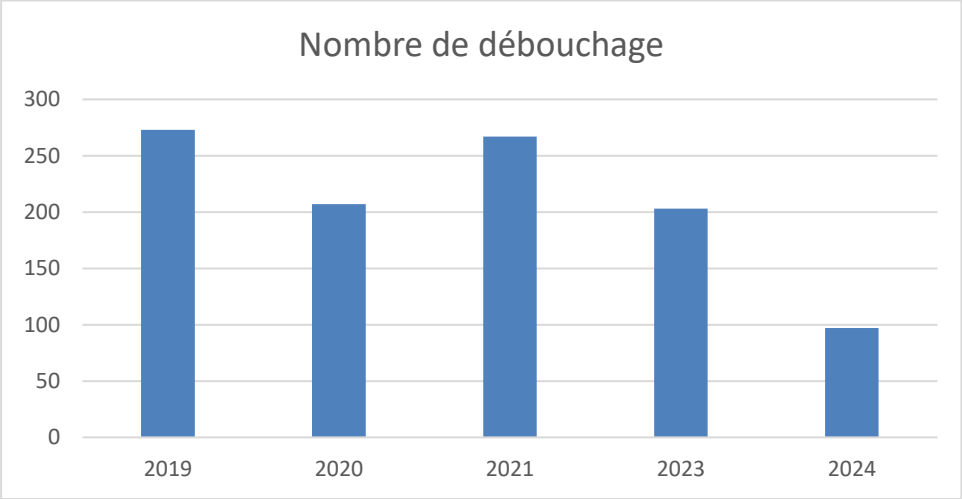

Figure 9 : Nombre de débouchages commandés par le service dans les réseaux d'eaux usées par année

Il y a eu 97 interventions de débouchage en 2024.

4.5. Les ouvrages de transfert des effluents

L'équipe maintenance intervient en collaboration avec l'équipe ouvrage pour des débouchages de pompes dues aux matières solides dans les réseaux. (Lingettes…). Elle est chargée de faire la maintenance préventive sur l'ensemble des postes (environ 130) et stations (25) de toute l'agglomération de Vichy Communauté. En moyenne, ce sont entre trois et cinq débouchages hebdomadaires qui sont réalisés. L'équipe a réalisé 665 interventions en 2023 contre 753 en 2022.

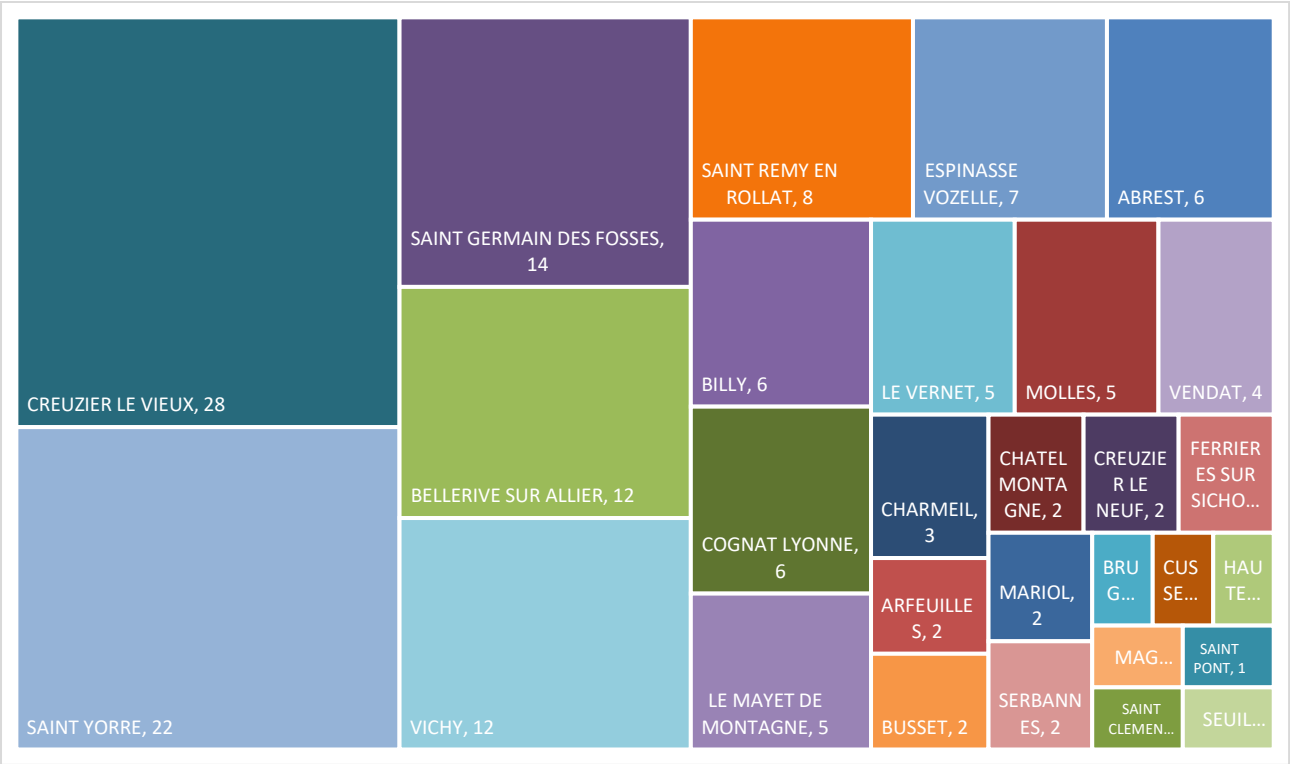

Figure 10 : Interventions du service maintenance en 2024

24 % des interventions ont lieu à Creuzier-le-Vieux où le situe la station d'épuration, 10 % à la station d'épuration de Saint-Yorre.

Figure 11 : Illustration des interventions du service maintenance des ouvrages d'assainissement à Vichy communauté

5. Les stations d'épuration

5.1. Conformité des stations d'épuration

Commune	Localisation	Capacité	Collecte	Equipement	Traitement	DBO5	DCO	MES	NGL	Pt	NH4	Ntk	Commentaires
Arfeuilles	Bourg	500	NC	Oui	Oui	oui	oui	oui	oui	oui			Manque les remontées de données en supervision avec Module Bilan
BILLY	Bourg	600	NC	Oui	Non	non 3/3	oui	oui	NC	NC	non 1/3	non 2/3	nouvelle réglementation suite au dossier de déclaration. 20, 23 et 24 en DBO5, nouvel règle fixe à 15mg/L. Rdt à plus de 85 %, mais ils ne sont plus pris en compte pour la conformité.
BOST	Les Guittons	140	NC	NC	Oui	oui	oui	oui	NC	NC	NC	NC	
BRUGHEAS	CD 221	120	NC	NC	Non				NC	NC	NC		Pas de bilan réalisé, car pas de rejet, lagune percée.
BRUGHEAS	Maussangs	220	NC	NC	Oui	oui	oui	oui	NC	NC	NC	oui	1/2 totalement conforme
BUSSET	Bourg	450	NC	NC	Oui	oui	oui	oui	NC	NC	NC	oui	3 bilans conformes, manque les remontées de données en supervision avec Module Bilan
CHARMEIL	LES ROUTIERS	1000	NC	Oui	Oui	oui	oui	oui	oui	oui	NC	NC	3 bilans conformes, un léger dépassement en Ngl 18 contre 15
CHATEL	Bourg	320	NC	NC	Oui	oui	oui	oui	NC	NC	NC	NC	1 bilan réalisé
CHATELUS	Bourg	80	NC	NC	Non	Rédh	Rédh	Rédh	NC	NC	NC	NC	Deux bilans réalisés en interne non transmis, lit bactérien sans retenue de boues, rejet catastrophique
CREUZIER-LE-NEUF	R D 174	810	NC	NC	Oui	oui	oui	oui	NC	NC	NC	oui	4 bilans réalisé, 3 non-conformités en DBO5 sur concentration mais Ok sur rendement
FERRIERES	Bourg	510	NC	Oui	Oui	oui	oui	oui	NC	NC	NC	NC	3 bilans réalisés, manque les remontées de données en supervision avec Module Bilan
MAGNET	MAGNET	600	NC	Oui	Oui	oui	oui	oui	NC	oui	NC	oui	3 bilans réalisés, 1 non conforme en DBO5 en concentration mais Ok en rendement
MARIOL	Le Verdet	750	NC	Oui	Oui	oui	oui	oui	NC	NC	NC	oui	3 bilans réalisés
MAYET DE MONTAGNE	4 Moulin Magnet	1500	NC	Oui	Oui	oui	oui	oui	oui	oui	NC	NC	3 bilans réalisés, manque les remontées de données en supervision avec Module Bilan
MAYET DE MONTAGNE	Bertucat	30	NC	NC	Oui	oui	oui	oui	NC	NC	NC	NC	1 bilan réalisé
MOLLES	Bourg	350	NC	NC	Oui	oui	oui	oui	NC	NC	NC	NC	2 bilans réalisés. Difficulté sur la DBO5, limite en MES

Commune	Localisation	Capacité	Collecte	Equipement	Traitement	DBO5	DCO	MES	NGL	Pt	NH4	Ntk	Commentaires
MOLLES	Gacon	140	NC	NC	Oui	oui	oui	oui	NC	NC	NC	NC	1 bilan réalisé, résultats conformes mais limites
MOLLES	Fontenile	30	NC	NC	Oui	oui	oui	oui	NC	NC	NC	NC	1 bilan réalisé
MOLLES	Croix rouge	20	NC	NC					NC	NC	NC	NC	Pas de bilan réalisé
SAINT CLEMENT	Bourg	150	NC	NC	Oui	oui	oui	oui	NC	NC	NC	NC	2 bilans réalisés
SAINT-GERMAIN-DES-FOSSES	En contrebas de la voie SNCF	6174	NC	non	Oui	oui	oui	oui	oui	oui	NC	NC	Préleveur point A2 à mettre
SAINT-YORRE	Bordure de l'Allier	8217	NC	non	Oui	oui	oui	oui	oui	oui	NC	NC	Préleveur point A2 non asservi
SAINT PONT	Bourg	170	NC	NC		oui	oui	oui	NC	NC	NC	NC	1 bilan réalisé
SAINT PONT	Les Fourneaux	135	NC	NC		oui	oui	oui	NC	NC	NC	NC	1 bilan réalisé
VICHY	Z.I.de VICHY RHUE	108000	non	Oui	non	oui	oui	oui	non	oui	NC	NC	Collecte : Cusset et St rémy, sonde de hauteur HS / Traitement : Dépassement en Ngl dû au manque d'aération de cet été + charge élevée

Tableau 2 : Liste des stations d'épuration de Vichy communauté avec leur type d'épuration, leur capacité et les derniers résultats de conformité des analyses des effluents en sortie. Pour les stations <500 EH, les mesures se font une année sur 2

ATTENTION : les non-conformités relevées sur la collecte et le traitement à Vichy Rhue et sur le traitement à Saint-Yorre vont entraîner des conséquences sur la redevance pollution pour les industriels raccordés et sur la redevance assainissement en 2027 pour l'ensemble des abonnés. Toutes les mesures nécessaires au retour de la conformité sont mises en œuvre actuellement pour remédier à la situation.

5.1.1. Remarques sur la conformité de la station d'épuration de Vichy Rhue

Le 21 juillet 2024, la station d'épuration subit une première panne de son surpresseur restant, l'autre étant déjà en panne depuis plusieurs mois alors que le surpresseur de remplacement était en commande. Une location de surpresseur est mise en place en urgence pour tenter de maintenir les performances épuratoires. Le nouveau surpresseur est installé le 21 novembre.

Figure 12 : nouveau surpresseur de la station d'épuration de Vichy Rhue

Le 22 novembre, c'est la dernière pompe d'entrée en fonctionnement de la station d'épuration qui tombe en panne. Une intervention d'urgence permet de rétablir en quelques heures le fonctionnement du poste avec du matériel en location. Deux nouvelles pompes sont mises en œuvre le 3 février 2025.

Figure 13 : Installation des pompes de secours en location

Figure 14 : Arrivée des pompes commandées en septembre 2024 et arrivées début 2025

5.1.2. Remarques sur les stations d'épuration de Saint-Germain-des-Fossés et Saint-Yorre

Les points A2 (déversoirs en tête) des stations d'épuration doivent être mis en conformité. Pour Saint-Germain-des-Fossés, il s'agit de remplacer le préleveur d'entrée et pour Saint-Yorre de l'asservir aux débits.

5.2. Travaux sur les stations d'épuration

5.2.1. Réhabilitation de la station d'épuration des Maussangs à Brugheas

Par suite du colmatage d'un des filtres, les premières couches de sable et les rampes d'aspersion ont été repris.

Figure 15 : Filtre colmaté (à gauche) suivi des travaux de reprise (à droite)

5.2.2. Remplacement du dégrilleur fin à la station d'épuration de Vichy Rhue

Figure 16 : Livraison du dégrilleur fin à Vichy Rhue et dégrilleur installé

s

Début 2024, le dégrilleur a été remplacé pour retrouver une pleine efficacité.

6. Indicateurs financiers

6.1. Tarification

6.1.1. Les redevances et abonnements

Redevance assainissement	1.56 € HT / m^3
Abonnement individuel (diamètres 15 - 20)	32 € HT
Abonnement collectif (diamètres 30 - 40)	400 € HT
Abonnement gros consommateur (diamètres 60 – 80 – 100 et 150)	1500 € HT

Tableau 3 : Montant des redevances et abonnements pour l'assainissement collectif à Vichy communauté

Les tarifs ont été révisé pour une mise en application au 1er août 2024.

6.1.2. Les prestations de contrôle

Tarification des prestations des contrôles de raccordement au réseau d'assainissement collectif modifiée et applicable au 1er mai 2024 :

Contrôle de conformité d'un immeuble individuel		200 € HT
Contrôle de conformité d'un immeuble collectif		200 € HT + 100 € HT par appartement à partir du 2ème appartement
Tarif forfaitaire par bloc (chaque bloc comprend en général 4 appartements sur maximum 6 étages soit 24 appartements max)	4 à 24 appartements	500,00 € HT
	25 à 50 appartements soit 2 blocs	1000,00 € HT
	50 à 100 appartements soit 4 blocs	2 000,00 € HT

Tableau 4 : Montant des tarifs de contrôles de raccordement en assainissement collectif à Vichy communauté

6.2. Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement en 2024, se montent à 5 000 000 € au compte administratif dont 2 M€ sont consacrés à l'achat des nouveaux locaux.

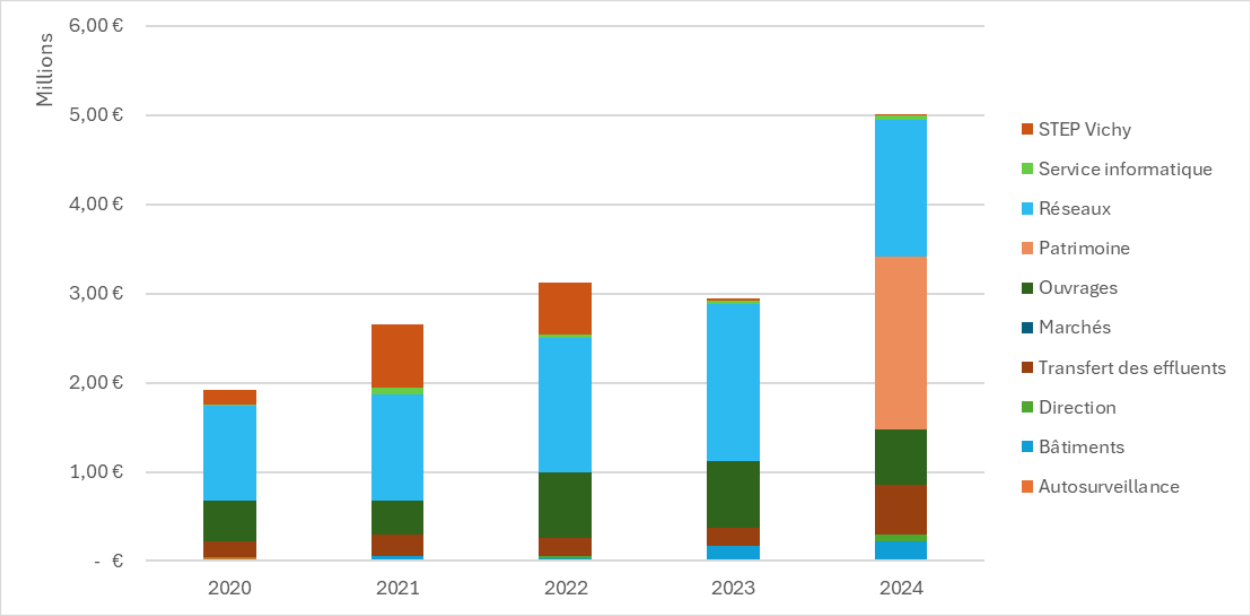

Figure 17 : Montants total des investissements en assainissement collectif à Vichy communauté par année au compte administratif

6.3. Dépenses de fonctionnement

Répartition du budget de fonctionnement

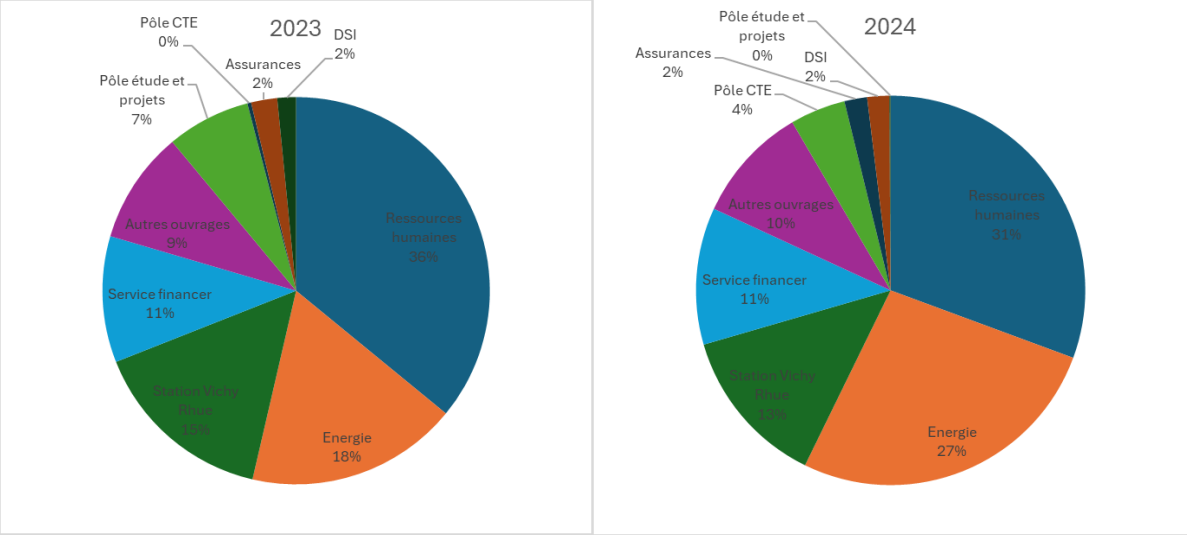

Figure 18 : Répartition des dépenses de fonctionnement en 2023 et 2024 pour le budget assainissement collectif de Vichy communauté

Le coût de l'énergie augmente fortement en 2024 et passe de 18 à 27 % des dépense de fonctionnement. A noter qu'à la suite de la réorganisation, les dépenses liées aux réseaux passent du pôle étude et projet au pôle CTE.

Gestionnaires	2023	2024
Ressources humaines	1 713 832,50 €	1 679 216,07 €
Energie	844 045,79 €	1 459 121,20 €
Station Vichy Rhue	734 159,35 €	726 784,27 €
Service financer	502 547,15 €	623 680,35 €
Autres ouvrages	448 933,64 €	531 100,02 €
Pôle étude et projets	333 128,59 €	5 812,79 €
Pôle CTE	15 195,82 €	252 372,31 €
Assurances	103 716,28 €	103 521,16 €
DSI	74 629,02 €	100 276,66 €
Total général	**4 754 992,32 €**	**5 229 512,52 €**

Tableau 5 : Montant des dépenses réalisées en 2023 et 2024 pour le budget assainissement collectif

On peut noter en 2024 une augmentation de 73 % des dépenses énergétiques.

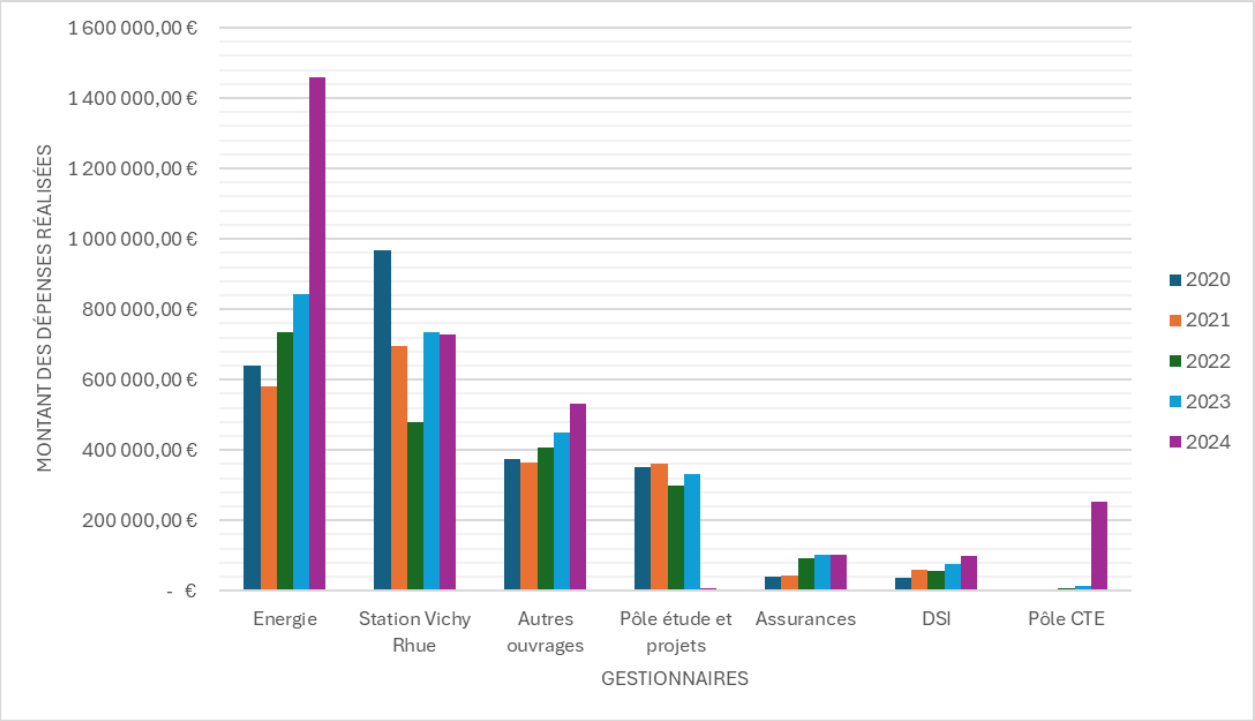

Figure 19 : Evolution des principales dépenses de fonctionnement du budget assainissement collectif de Vichy communauté

6.4. Recettes

Recettes de fonctionnement	8 231 722 €
Recettes d'investissement	742 631 €

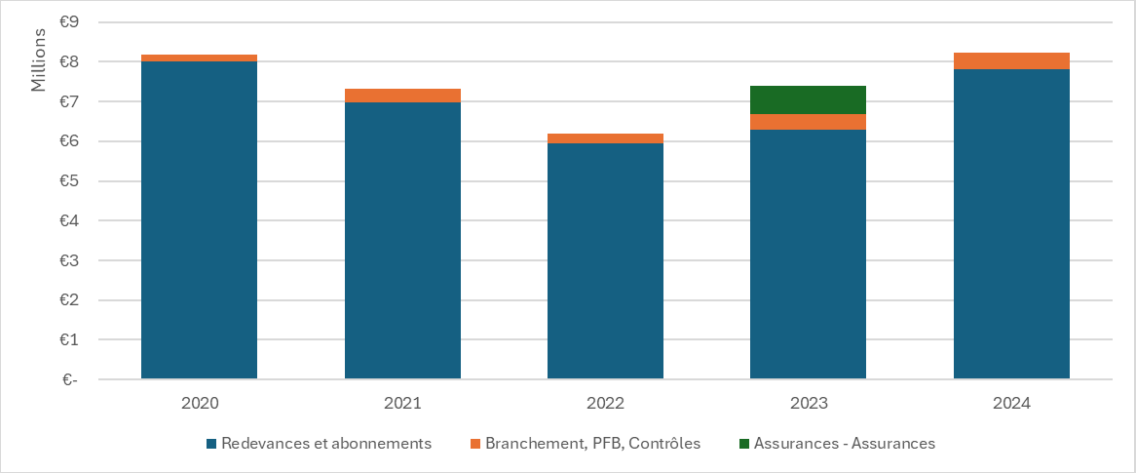

Figure 20 : Evolution des recettes de fonctionnement pour le budget assainissement collectif

6.5. Gestion financière

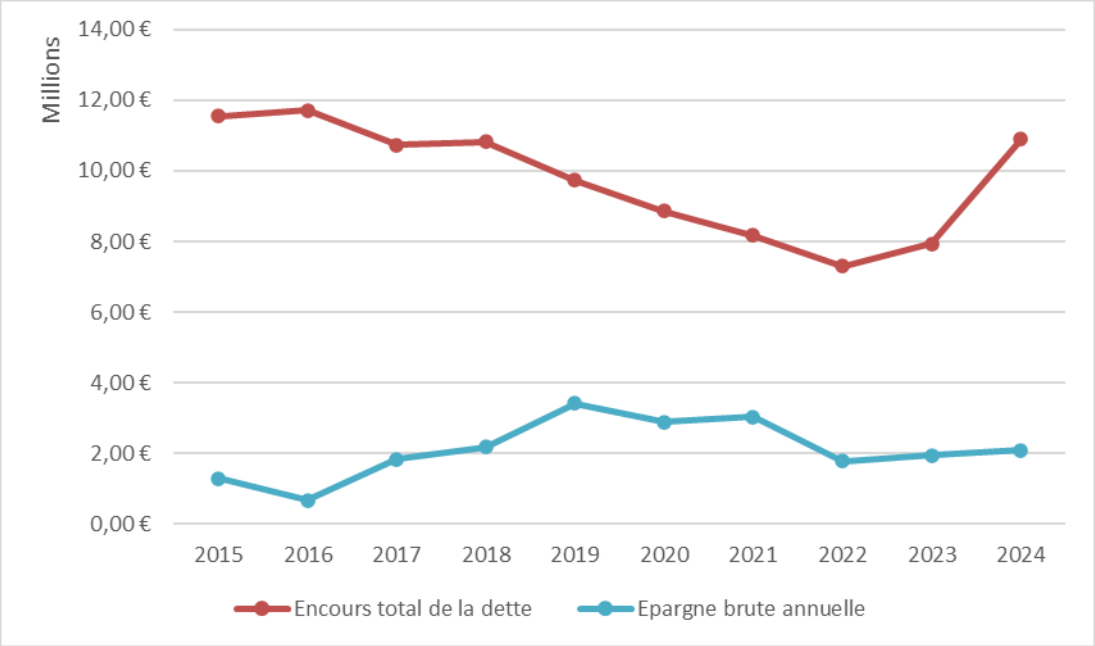

Figure 21 : Evolution de l'encours de la dette et de l'épargne brute pour le budget assainissement collectif de Vichy communauté

La situation financière du budget assainissement est saine, la durée d'extinction de la dette se maintient à 5 ans. L'augmentation de la dette provient de l'achat des nouveaux locaux. L'épargne brute annuelle demande à être améliorée.

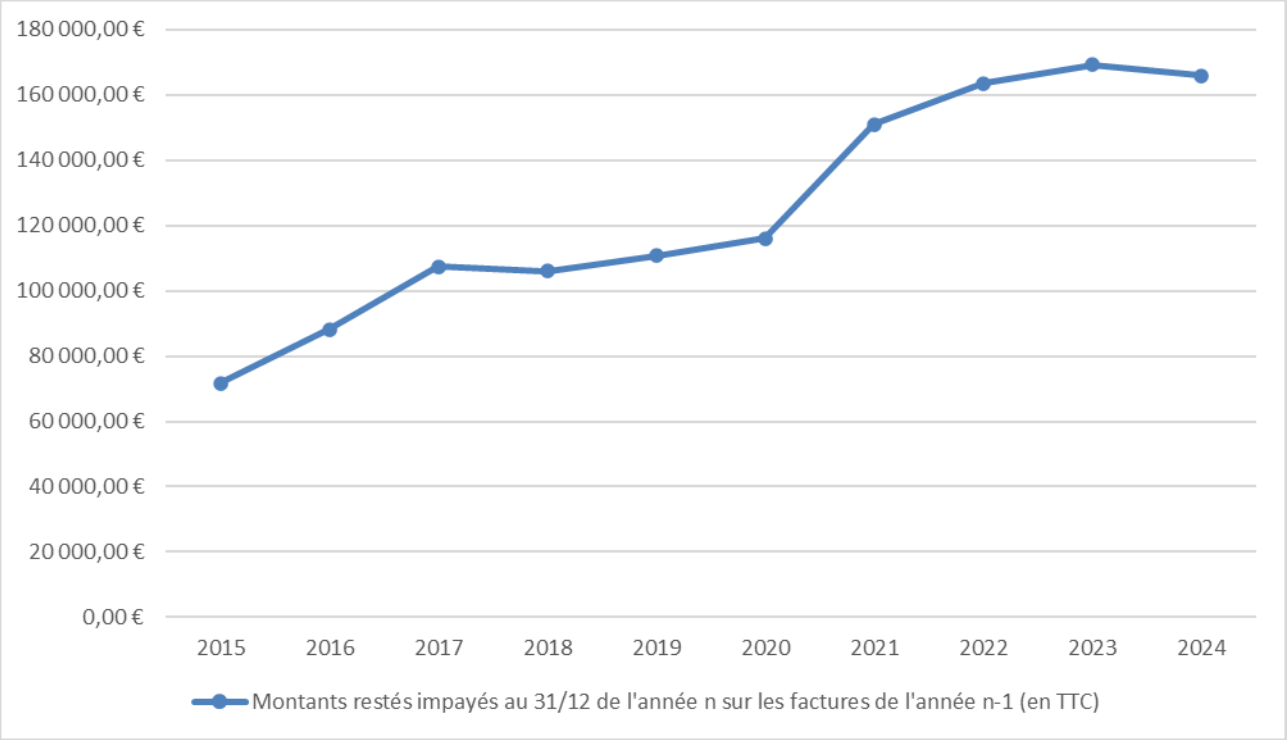

Figure 22 : Evolution du montant des impayés pour l'assainissement collectif à Vichy communauté

Le montant des impayés a cessé de progresser. Les démarches sont mises en œuvre pour les faire diminuer.

7. Les chiffres clés de 2024

7.1. Résumé

Nombre d'abonnés	31 582 ab
Nombre d'habitants desservis	64460 hab
Linéaire de réseau hors branchements	624,98 km
Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	28 points
Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	1895,57 tMS
Volume facturé	3 208 377 m³
Modes de gestion	1 entité de gestion en régie
Nombre d'ouvrages	25 STEP
Capacité en Équivalents-Habitants	130311
Fourchette de tarifs	2,01 €/m³

7.2. Données au niveau de la compétence

Code	Titre	Valeur
D201.0	Nombre d'habitants desservis	64000 hab
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels	10 unités
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	1 548,88 tMS
D204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ au 1er janvier N+1	2,01 €/m³
DC.195	Montant financier des travaux engagés	2 709 868 €HT
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100,0 %
P202.2B	Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	28 points
P206.3	Boues évacuées selon des filières conformes	100,0 %
P207.0	Montant des actions de solidarité	0,0076 €/m³

Code	Titre	Valeur
P251.1	Débordements d'effluents chez les usagers	0,937 nb/1000hab
P252.2	Points de curage fréquent du réseau	1,6 nb/100km
P253.2	Renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,13 %
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	91,37 %
P255.3	Connaissance des rejets au milieu naturel	30 unité
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	5 ans
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'assainissement	2,53 %
P258.1	Taux de réclamations	0,28 nb/1000ab
VP.003	Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur	10
VP.023	Nombre d'inondations dans les locaux de l'usager	5 unités
VP.056	Nombre d'abonnés	31 582 ab
VP.068	Volume facturé	3 208 377 m³
VP.077	Linéaire de réseau hors branchements	624,98 km
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (TVA exclue)	9 562.91 €HTVA
VP.124	Nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif	31 576 ab
VP.140	Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années (quel que soit le financeur)	4,84 km
VP.141	Linéaire de réseaux renouvelés au cours de l'année (quel que soit le financeur)	0,78 km
VP.152	Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité	19,0 unités
VP.175	Nombre d'habitants desservis	64000 hab
VP.176	Charge entrante en DBO5	3 806.3 kg DBO5/j
VP.182	Encours total de la dette	10 901 315,58 €
VP.183	Epargne brute annuelle	2 091 156,20 €

Code	Titre	Valeur
VP.185	Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année {0}, au 31/12/{1}	6 543 260,17 €€TTC
VP.186	Pollution collectée estimée en DBO5	- kg DBO5/j
VP.199	Linéaire de réseaux de collecte unitaires (hors branchements)	60,12 km
VP.200	Linéaire de réseaux de collecte séparatifs (hors branchements)	564,86 km
VP.208	Quantité totale de boues évacuées	1 548,88 tMS
VP.209	Quantité de boues admises par une filière conforme	1 548,88 tMS
VP.228	Densité linéaire d'abonnés	50,89 ab/km
VP.229	Ratio habitants/abonnés	2,01 hab/ab
VP.268	Montant restant impayés au 31/12/{1} sur les factures émises au titre de l'année {0}	165 811,28 €TTC